

Campagne de sensibilisation DREAL Auvergne Rhône-Alpes : brûlage à l'air libre des végétaux

Vie de la commune

Publié par:

Publié le : 21 Mar 2024 15:50

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (**DREAL**) Auvergne-Rhône-Alpes lance **une campagne de sensibilisation** au moyen de plaquettes d'information et de recommandations **sur le brûlage à l'air libre des déchets verts**. La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants atmosphériques, en particulier de particules fines. Elle contribue ainsi à la dégradation de la qualité de l'air et a des conséquences sanitaires potentiellement graves sur les concitoyens. Avec l'accroissement et l'intensification des épisodes caniculaires, le brûlage à l'air libre des végétaux constitue également un facteur aggravant de risques incendies en particulier dans les territoires exposés à ce risque.

Les enjeux sanitaires et de sécurité des personnes imposent un encadrement strict des pratiques de brûlage à l'air libre. La pratique fait ainsi l'objet d'un cadre légal qui a récemment renforcé le caractère d'interdiction stricte de cette pratique pour les pratiques non professionnelles. Retrouvez sur la plaquette ci-jointe, l'ensemble des informations réglementaires, ainsi que des solutions adaptées à vos besoins tout en respectant la qualité de l'air et de l'environnement.